

# *Déclaration*

---

94/74

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION  
DE  
L'HONORABLE CHRISTINE STEWART,  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT (AMÉRIQUE LATINE ET AFRIQUE),  
DEVANT LA 49<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

**NEW YORK (New York)  
Le 21 novembre 1994**



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

**Canada**

Monsieur le président,

Nous faisons partie d'une collectivité mondiale qui se rétrécit, où nos intérêts sont de plus en plus imbriqués et où nos espoirs pour l'avenir sont de plus en plus interdépendants. C'est pour cette raison que le Canada a d'emblée accueilli favorablement l'idée d'un ambitieux Agenda pour le développement. Nous endossons pleinement les propos du secrétaire général identifiant le développement comme étant le «premier défi de notre temps». Il faut donc établir un nouveau cadre de coopération internationale pour le développement économique et social, qui permette d'oublier les anciennes rivalités et de miser sur l'émergence de valeurs communes. Si nous prétendons réussir dans cette entreprise, la dimension de respect des droits de la personne devra faire partie des valeurs inhérentes à cette vision.

### **Vision du développement et cadre de coopération**

Nous pouvons largement nous associer aux deux volets de l'Agenda présentés par le secrétaire général. Nous convenons que la paix, l'économie, la justice sociale, la protection de l'environnement et la démocratie constituent les piliers centraux du développement. Les grands éléments de cette nouvelle vision se mettent en place grâce à la tenue d'une série d'importantes conférences mondiales. Cette vision, qui en est une «centrée sur la personne», présente le développement comme une amélioration durable des conditions de vie de l'être humain par l'élimination de la faim, des maladies et de l'ignorance, et par la participation active de tous au fonctionnement de la société.

À la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, nous sommes amenés à comprendre que le développement social et le développement économique constituent les deux faces d'une même pièce et que notre objet réel, loin de se limiter à la croissance économique, a trait plutôt au bien-être des être humains. Les Nations Unies ont un rôle particulier à jouer au chapitre de l'intégration des considérations économiques et sociales, de même manière qu'elles le jouent déjà au niveau des interrelations entre les questions de paix et de développement.

La suppression de la pauvreté généralisée doit être l'un des principaux objectifs du nouveau cadre de coopération internationale à définir. Comme l'a suggéré le secrétaire général, ce cadre reconnaîtrait qu'il est extrêmement important pour les pays d'adopter des politiques qui favorisent le développement. Celles-ci devraient notamment viser le respect des droits de la personne, l'instauration de régimes démocratiques et transparents, la pleine participation des femmes et la création d'un climat qui soit favorable à la société civile et au secteur privé. Je me réfère ici non pas tant aux seules questions de valeurs mais davantage au processus. Nous saluons par conséquent la reconnaissance au sein de l'ONU, non seulement

du rôle vital de la société civile mais aussi l'importance de l'impliquer dans la formulation de politiques nouvelles.

Il faut manifestement créer, en outre, un environnement international propice, qui accorde une attention particulière aux besoins des plus pauvres tout en reconnaissant les différences entre les pays en développement. Un système commercial ouvert et réglementé constitue l'une des principales caractéristiques d'une conjoncture internationale propice, d'où notre ferme conviction que nous devons tous veiller à ce que les accords conclus dans le cadre de L'Uruguay Round soient entièrement et efficacement mis en oeuvre. C'est là la meilleure façon d'assurer l'accès aux débouchés mondiaux que réclame à juste titre le secrétaire général.

Certains pays parmi les plus pauvres demeurent aux prises avec une dette qui est très difficile à gérer. Nous sommes entièrement d'accord avec le secrétaire général, qui estime nécessaire de mettre en oeuvre des mesures plus musclées pour réduire le fardeau des pays lourdement endettés qui adoptent les réformes appropriées. Nous devons aussi nous assurer que les programmes de développement atteignent effectivement les populations visées. Quant à lui, le Canada s'est engagé à fournir 25 p. 100 de son APD [aide publique au développement] pour satisfaire les besoins fondamentaux des individus.

#### **Priorité du Canada en matière de réformes**

Le rapport du secrétaire général contient d'importantes suggestions sur les grandes orientations à suivre; il importe cependant d'être plus spécifique sur les priorités s'appliquant expressément à l'ONU ainsi que sur les réajustements qui en découlent. L'Agenda pour le développement doit couvrir ces deux dimensions, s'il veut servir d'inspiration et de cadre à la communauté internationale et de plan d'action pour l'ONU. L'ONU ne réussira pas à régler tous les grands problèmes. Nous devons cependant veiller à ce que la valeur de sa contribution représente plus que sa mince part d'apports financiers.

Le premier ministre, M. Jean Chrétien, a réitéré, il y a à peine un mois, que l'engagement du Canada à l'égard de l'ONU constituait l'une des pierres angulaires de notre politique étrangère. C'est l'importance même que nous attachons à cette Organisation qui nous autorise à réclamer une réforme accélérée du secteur économique et social.

Le gouvernement canadien est présentement engagé dans un exercice de revue de sa politique étrangère. Ses paramètres seront dictés par les moyens disponibles, les intérêts canadiens et la pertinence des actions envisagées. Cela signifie que nous devons sans doute être plus sélectifs dans l'avenir à propos des choix à faire. Nos ressources sont limitées comme le sont celles

des Nations Unies. Il faut oser repenser le rôle et le mandat de toutes nos institutions multilatérales, y incluant celles de Brettons Woods. Ces questions seront soulevées au prochain Sommet économique du G-7 qui doit se tenir à Halifax, au Canada. Nous désirons également travailler de façon urgente avec la communauté onusienne, puisque ce sont des sujets qui doivent faire l'objet d'un débat aussi large que possible, impliquant tous les niveaux concernés. Il faut également reposer la question de la pertinence de certaines institutions et trouver une vraie réponse au problème des dédoublements, y incluant la question des rapports avec les agences spécialisées.

Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas conscients des progrès réalisés ces dernières années au chapitre de la promotion d'une orientation plus claire et d'une meilleure cohérence. Il s'agit là de mesures utiles, mais la nécessité de bien comprendre les fonctions centrales et les avantages comparatifs de l'ONU avant d'entreprendre des réformes particulières nous semble de plus en plus évidente.

#### **Avantages comparatifs de l'ONU**

Étant donné son universalité, sa neutralité et sa présence physique dans de nombreuses régions du monde, l'ONU présenterait les avantages comparatifs suivants : elle permet de fixer des objectifs généraux; de défendre des causes et d'observer la situation dans des domaines sensibles comme celui des droits de la personne, de la population et de l'environnement; de fournir des conseils stratégiques empreints de neutralité; de recueillir et de diffuser des renseignements; d'ouvrir une fenêtre sur le monde pour certains des pays les plus pauvres; de fournir un cadre d'action pour l'aide humanitaire internationale. Il ne s'agit pas ici de catégories rigides, mais plutôt de suggestions en vue d'orienter les efforts de l'ONU vers des domaines qui comptent vraiment.

#### **Pour une plus grande efficacité de l'ONU**

Il faut voir à éliminer les dédoublements. Il importe en outre de veiller à ce que les opérations soient coordonnées avec celles d'autres institutions pertinentes, notamment celles de Brettons Woods. Il est nécessaire, par exemple, de réexaminer comment l'ONU traite les dossiers du commerce et du développement à la lumière des nouveaux mandats de l'Organisation mondiale du commerce. Il faut également analyser de plus près le rôle et la contribution des commissions économiques régionales de l'ONU. Il nous faudra aussi veiller à ce que les nombreux mécanismes intergouvernementaux mis en place au fil des ans s'adaptent aux besoins futurs.

Il nous faut renforcer la capacité des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des droits de la personne. Il nous

faudra, en outre, faire en sorte que l'ONU puisse mieux répondre aux besoins humanitaires grâce à de meilleures méthodes d'alerte rapide, au «développement préventif» et à un processus plus homogène d'assistance humanitaire, de réhabilitation et de reprise du développement. Et cela est d'autant plus urgent en situation de conflit. La tragédie du Rwanda a démontré si besoin était, que les capacités «d'alerte précoce» et de prévention des conflits doivent être renforcées, et ne peuvent plus être dissociées des questions de développement.

Il importe d'accroître la cohérence et l'influence de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC [Conseil économique et social] dans les domaines économique et social. L'ECOSOC doit assumer son rôle de coordination au sein du système de l'ONU et jouer un rôle capital dans le suivi des conférences internationales. Nous pourrions être favorables à un élargissement du bureau de l'ECOSOC mais ceci ne pourrait se substituer au besoin d'améliorer la coordination entre l'ONU et ses agences spécialisées. En ce qui concerne l'Assemblée générale, il faudrait chercher à faire en sorte que les travaux de la deuxième et de la troisième commission reflètent mieux l'intégration des questions sociales et économiques.

Il est possible d'améliorer les débats portant sur les questions économiques générales au sein de ces deux grands organes, qui ne doivent cependant pas chercher à entrer en concurrence avec d'autres organismes plus spécialisés. La valeur de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC réside dans la force morale et politique qu'ils insufflent aux objectifs globaux et non dans l'élaboration de mécanismes particuliers. Il faudrait encourager l'Assemblée générale ainsi que l'ECOSOC à faire place à un plus large éventail de points de vue, comme ce fut le cas à l'occasion des audiences mondiales sur le développement.

Les programmes d'aide peuvent être améliorés. Il faut envisager de regrouper et d'intégrer les programmes pour leur donner plus de poids, une orientation précise et pour réduire les frais généraux. Il demeure en outre crucial de coordonner nos activités avec celles des institutions spécialisées. Il y a lieu de se demander s'il ne faudrait pas adapter davantage encore les programmes d'aide de l'ONU aux besoins des pays les plus pauvres.

Ce débat marque le début d'une nouvelle étape dans l'élaboration de l'Agenda pour le développement. Je me suis efforcée ici d'exposer la position du Canada à propos de certaines des principales questions sur lesquelles nous devons nous pencher. Pour ce qui est des prochaines étapes, nous devrions envisager la création, le plus tôt possible, d'un groupe de travail, qui, à partir de la base proposée par le secrétaire général, peaufinerait les priorités de l'ONU et suggérerait des changements pour que l'on puisse s'y attaquer efficacement.

À la veille du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU, l'Agenda pour le développement constitue l'occasion de redéfinir notre approche au développement, ainsi que la chance d'y replacer l'Organisation au centre du débat.

C'est là une occasion que nous ne pouvons nous permettre de laisser passer.

Merci, Monsieur le président.